

Témoignage chrétien dans un monde multi-religieux

Recommandations de conduite

Préambule

La mission fait partie de la nature même de l'Église. Proclamer la Parole de Dieu et rendre témoignage au monde sont fondamentaux pour tout chrétien. Pour autant, il est nécessaire de faire ces choses en accord avec les principes de l'Évangile, et en manifestant respect et amour pour tous les êtres humains.

Conscients des tensions qui divisent les peuples et communautés dont les convictions religieuses diffèrent, ainsi que l'interprétation de la notion de témoignage chrétien, le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux (CPDI), le Conseil œcuménique des Églises (COE), et, sur invitation du COE, l'Alliance évangélique mondiale (AEM) se sont rencontrés pendant cinq ans. Ils ont réfléchi et produit ce document qui propose une série de recommandations de conduite dans le témoignage chrétien à travers le monde. Ce document ne prétend pas être une déclaration théologique sur la mission, mais s'intéresser à des questions pratiques relatives au témoignage chrétien dans un monde multi-religieux.

Ce document vise à encourager les Églises, les conseils d'Églises et les agences missionnaires à analyser leurs pratiques courantes et à utiliser les recommandations qu'il contient pour en tirer, lorsque la situation le demande, leurs propres directives de témoignage et mission parmi ceux dont la religion est différente, ou qui ne professent aucune religion. Nous souhaitons qu'à travers le monde, les chrétiens étudient ce document à la lumière de leurs propres façons de témoigner de leur foi en Christ, en paroles et en actes.

Les fondements du témoignage chrétien

1. C'est un privilège et une joie pour les chrétiens de rendre compte de l'espoir qui les habite, et de le faire avec courtoisie et respect (1 Pi 3.15).
2. Jésus-Christ est le témoin suprême (Jn 18.37). Le témoignage chrétien participe de son témoignage qui prend la forme de proclamation du royaume, de service du prochain et de don total de soi-même, même si cet acte de don mène à la croix. Comme le Père a envoyé le Fils dans la puissance de l'Esprit Saint, les croyants sont envoyés en mission pour témoigner en parole et en action de l'amour du Dieu trinitaire.
3. L'exemple et l'enseignement de Jésus-Christ et de l'Église primitive sont les modèles de la mission chrétienne. Depuis deux mille ans, les chrétiens se sont efforcés de suivre le chemin du Christ et de partager la bonne nouvelle du royaume de Dieu (Lc 4.16-20).
4. Le témoignage chrétien dans un monde pluraliste suppose d'engager le dialogue avec des personnes de religions et cultures différentes (Ac 17.22-28).
5. Dans certains contextes, vivre et proclamer l'Évangile est difficile, limité voire interdit. Cependant, les chrétiens sont mandatés par Christ pour continuer fidèlement à lui rendre témoignage, en solidarité les uns avec les autres (Mt 28.19-20 ; Mc 16.14-18 ; Lc 24.44-48 ; Jn 20.21 ; Ac 1.8).
6. Si les chrétiens s'emparent de méthodes inappropriées pour accomplir leur mission, s'appuyant sur la tromperie ou des moyens coercitifs, ils trahissent l'Évangile et peuvent imposer des souffrances aux autres. De telles approches exigent de s'en repentir, et nous rappellent notre besoin constant de la grâce de Dieu (Rm 3.23).
7. Les chrétiens sont convaincus que, si la responsabilité de témoigner du Christ leur incombe, en définitive, la conversion est l'œuvre du Saint Esprit (Jn 16.7-9 ; Ac 10.44-47). Ils professent que l'Esprit souffle où il veut, par des moyens qui échappent au contrôle des hommes (Jn 3.8).

Principes

Les chrétiens qui s'efforcent de répondre au mandat du Christ de façon appropriée, particulièrement dans des contextes interreligieux, sont invités à adhérer aux principes suivants :

1. agir dans l'amour de Dieu. Les chrétiens croient que Dieu est la source de tout amour, et sont donc appelés, pour témoigner, à vivre une vie d'amour, et à aimer leur prochain comme eux-mêmes (Mt 22.34-40 ; Jn 14.15).
2. imiter Jésus-Christ. Dans tous les aspects de l'existence, et en particulier dans leur témoignage, les chrétiens sont appelés à suivre l'exemple et l'enseignement de Jésus-Christ, à partager son amour, à donner gloire et honneur à Dieu le Père dans la puissance du Saint Esprit (Jn 20.21-23).
3. les vertus chrétiennes. Les chrétiens sont appelés à faire preuve d'intégrité, charité, compassion et humilité, et à surmonter toute arrogance, tout mépris et sentiment de supériorité (Ga 5.22).
4. être serviteur et servir la justice. Les chrétiens sont appelés à agir de façon juste, et à aimer sincèrement (Mi 6.8). En outre, ils sont appelés à servir les autres, et ce faisant, à reconnaître Christ dans le moindre de leurs frères et sœurs (Mt 25.45). Rendre des services, tels qu'offrir une éducation, des soins de santé, des secours, ainsi qu'œuvrer pour la justice et la défense des plus faibles, font partie intégrale du témoignage de l'Évangile. Exploiter des situations de pauvreté et de besoin n'a pas sa place dans l'évangélisation. Les chrétiens devraient dénoncer, et s'empêcher d'utiliser toute stratégie de séduction, y compris des mobiles financiers et la notion de récompense, dans leurs actions de services.
5. faire preuve de discernement dans les ministères de guérison. Un aspect intrinsèque du témoignage à l'Évangile est la pratique de ministères de guérison. Les chrétiens sont appelés à exercer du discernement pour accomplir ces ministères, respectant pleinement la dignité humaine, et s'assurant que la vulnérabilité des gens et leur soif de guérison ne soient pas exploitées.
6. rejeter toute violence. Les chrétiens sont appelés à rejeter toute forme de violence, y compris psychologique ou sociale, ainsi que tout abus de pouvoir, dans leur témoignage. Ils condamnent eux-mêmes la violence, les discriminations injustes, et la répression par toute autorité religieuse ou séculière, y compris la violation ou destruction de lieux de cultes, de symboles ou textes sacrés.
7. liberté de religion et de croyance. La liberté religieuse – qui inclut le droit de professer publiquement, pratiquer, répandre, et changer de religion – découle de la dignité même de la personne humaine. Celle-ci s'appuie sur la création de tout être humain à l'image et la ressemblance de Dieu (Gn 1.26). Ainsi tout être humain a les mêmes droits et responsabilités. Lorsqu'une quelconque religion est instrumentalisée à des fins politiques, ou lorsque la persécution religieuse fait rage, les chrétiens sont appelés à une attitude de témoignage prophétique, et à dénoncer de tels abus.
8. respect mutuel et solidarité. Les chrétiens sont appelés à s'engager à œuvrer, dans un respect mutuel, avec tous les hommes pour promouvoir la justice, la paix et le bien commun. La coopération interreligieuse est une dimension essentielle de cet engagement.
9. respecter tous les hommes. Les chrétiens reconnaissent que l'Évangile a le double rôle de remettre en question, et d'enrichir les cultures. Même si l'Évangile dénonce certains aspects culturels, les chrétiens doivent respecter tout homme. Il leur faut aussi discerner dans leurs propres cultures les éléments que l'Évangile dénonce.

10. renoncer aux diffamations. La parole des chrétiens doit être sincère et respectueuse ; ils doivent écouter afin de découvrir et comprendre les croyances et les pratiques des autres, et être à même d'apprécier et reconnaître ce que celles-ci contiennent de juste et de bon. Tout commentaire, ou jugement critique, devrait être fait dans un esprit de respect mutuel, en prenant garde de ne pas diffamer les autres religions.
11. laisser place au discernement personnel. Les chrétiens doivent reconnaître que changer de religion est un pas décisif, qui doit s'accompagner d'assez de temps pour une réflexion et une préparation adéquates, suivant un processus qui garantisse une pleine liberté personnelle.
12. établir des relations interreligieuses. Les chrétiens devraient continuer d'établir des relations de respect et de confiance avec les tenants de religions différentes, afin de faciliter une compréhension mutuelle approfondie, une réconciliation et une bonne coopération pour le bien commun.

Recommandations

La troisième consultation, organisée par le Conseil œcuménique des Églises et le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux du Saint Siège, en collaboration avec l'Alliance évangélique mondiale, et la participation des plus grandes familles confessionnelles chrétiennes (catholique, orthodoxe, protestante, évangélique et pentecôtiste), inspirée par un désir de coopération œcuménique pour offrir ce document à l'analyse des Églises, entités confessionnelles nationales et régionales, et organisations missionnaires, et particulièrement celles qui travaillent en contextes interreligieux, recommande que ces corps constitués :

1. *étudient* les questions soulevées dans ce document et, lorsque la situation le voudra, formulent des conseils de comportement dans le témoignage chrétien applicables à leur contexte spécifique. Si possible, ceci devrait être fait œcuméniquement, et en concertation avec les représentants des autres religions.
2. *établissent* des relations de respect et de confiance avec les personnes d'autres religions, en particulier au niveau institutionnel entre Églises et autres communautés religieuses, considérant la pratique d'un dialogue interreligieux permanent comme un élément essentiel de l'engagement chrétien. Dans certains contextes, après que des années de tension et de conflit aient créé suspicions et méfiances profondes entre et parmi des communautés, le dialogue interreligieux peut offrir de nouvelles occasions de résoudre les conflits, de restaurer la justice, de guérir les mémoires, de se réconcilier et de construire la paix.
3. *encouragent* les chrétiens à consolider leur propre identité religieuse et leur foi, tout en approfondissant leur connaissance et leur compréhension des autres religions. Pour ce faire, qu'ils prennent en compte le point de vue des adhérents de ces religions. Les chrétiens devraient éviter de fausser la représentation des croyances et pratiques d'adhérents d'autres religions.
4. *coopèrent* avec d'autres communautés religieuses en s'impliquant dans une défense interreligieuse de la justice et du bien commun, et autant que faire se peut, en prenant position ensemble de façon solidaire avec ceux qui se trouvent en situation de conflit.
5. *interpellent* leurs gouvernements afin que ceux-ci garantissent que la liberté religieuse est effectivement respectée par tous, ayant conscience que, dans de nombreux pays, des œuvres et personnes religieuses sont empêchées d'accomplir leur mission.
6. *prient* pour leurs voisins et leur bien-être, conscients que la prière fait partie de qui nous sommes, et de ce que nous faisons, comme de la mission du Christ.

Annexe : historique du document

1. Dans le monde actuel, les chrétiens collaborent de plus en plus entre eux, et avec les tenants d'autres religions. Le Conseil pontifical sur le dialogue interreligieux du Saint Siège, et le programme de dialogue et coopération interreligieuse du Conseil œcuménique des Églises témoignent d'actions dans ce sens. Voici quelques exemples de thèmes sur lesquels ils ont travaillé dans le passé : mariage interreligieux (1994-1997) ; prière interreligieuse (1997-1998) ; religiosité africaine (2000-2004). Ce document-ci est un reflet de leur travail ensemble.
2. Il existe de plus en plus de tensions dans le monde dues aux différences religieuses, allant jusqu'à la violence et des pertes de vies humaines. La politique, l'économie et d'autres facteurs jouent un rôle dans ces tensions. Les chrétiens eux-mêmes sont parfois impliqués dans ces conflits, volontairement ou non, soit comme victimes, soit comme auteurs de la violence. En réponse à cela, le Conseil pontifical et le COE ont décidé de traiter de ces questions dans une démarche commune, de façon à produire des recommandations de conduite dans le témoignage chrétien partagées par l'un et l'autre. Le COE a invité l'AEM à contribuer à ce travail, ce qu'elle a accepté avec joie.
3. Au départ, il y eut deux consultations : l'une à Lariano en Italie en mai 2006, intitulée « évaluation de la réalité ». Des représentants de différentes religions y ont partagé leur point de vue et leur vécu sur la question de la conversion. Voici un extrait de la déclaration qui y a été produite : « Nous déclarons que chaque personne a le droit d'inviter les autres à comprendre sa foi, mais que ce droit ne devrait jamais être exercé en violant les droits et les sensibilités religieuses des autres. La liberté religieuse nous impose à chacun la responsabilité également non négociable de respecter d'autres croyances que les nôtres, et de ne jamais dénigrer, diffamer ou travestir ces croyances pour affirmer la supériorité de notre propre conviction. »
4. La seconde consultation, inter-chrétienne, se tint à Toulouse en août 2007, pour réfléchir aux mêmes questions. On y aborda des questions comme famille et communauté, respect des autres, économie, marketing et concurrence, violence et politique. Les considérations pastorales et missionnaires relatives à ces questions ont nourri la réflexion théologique et les principes énoncés dans ce document. Chaque sujet importe en lui-même et mériterait plus d'analyse que ne peut en être fait dans ces recommandations.
5. Les participants de la troisième consultation (également inter-chrétiens) se sont retrouvés à Bangkok, en Thaïlande, du 25 au 28 janvier 2011 et ont finalisé ce document.

Traduction : Mireille Boissonnat